

# Bulletin départemental des écoles

2010/3  
mars 2010

## SOMMAIRE

### *Informations administratives*

- Recrutement des professeurs des écoles par liste d'aptitude
- Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte
- Recrutement d'enseignants non spécialisés par ineat proposé par le vice-rectorat de Mayotte

### *Divers*

- Communiqué de l'Autonome de solidarité laïque de l'Yonne
- Communiqué du service social des personnels
- Opération *À l'école de la forêt* – appel à projets 2010
- Campagne de solidarité 2010 de *la Jeunesse au plein air*

## ***Recrutement des professeurs des écoles par liste d'aptitude***

Les instituteurs qui souhaitent leur inscription sur la liste d'aptitude des professeurs des écoles doivent adresser une **demande manuscrite** datée et signée à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Yonne, division du personnel (DIPER 1/1), **avant le mardi 13 avril 2010**. Ils y joindront une enveloppe timbrée à 0,56 € portant leur adresse.

L'intégration des instituteurs (-trices) dans le corps des professeurs des écoles est en cours d'achèvement. J'invite chaque instituteur (-trice) remplissant les conditions d'ancienneté (5 ans en qualité de titulaire) à postuler son inscription sur la liste d'aptitude.

Il est rappelé que l'échelle de rémunération des professeurs des écoles est la même que celle des professeurs certifiés, et permet de percevoir une pension de retraite sensiblement plus favorable.

<b>Indice terminal des instituteurs</b>	515
<b>Indice terminal des professeurs des écoles classe normale</b>	658
<b>Indice terminal des professeurs des écoles hors classe</b>	783



## ***Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte***

### ***Rentrée 2010***

**Référence** : note de service n° 2010-021 du 10 février 2010 parue au BO n° 8 du 25 février 2010

Les personnels désirant poser leur candidature doivent **adresser leur dossier** accompagné des pièces justificatives à l'IEN de leur circonscription **avant le 17 mars 2010**.

Ce dossier est téléchargeable sur le site du ministère de l'éducation nationale, rubrique *Concours, emplois et carrières* puis *Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation*, paragraphe *Promotion, mutation, affectation des stagiaires* et *SIAT* ou directement depuis cette page.



## ***Recrutement d'enseignants non spécialisés par ineat proposé par le vice-rectorat de Mayotte***

Afin de couvrir ses besoins en enseignants, **le vice rectorat de Mayotte offre** à nouveau pour la prochaine rentrée **soixante postes de professeurs des écoles non spécialisés** qui seront recrutés par la voie de l'ineat. Il incombe aux candidats, de demander d'abord leur exeat auprès des services de l'inspection académique puis de solliciter un ineat auprès du vice-recteur de Mayotte.

Dans l'attente de l'évolution de la situation liée à la mise en place de la départementalisation à Mayotte, il convient de rappeler aux enseignants intéressés par ce dispositif, qu'ils bénéficieront d'un ineat pour intégrer le corps de professeur des écoles mais qu'ils resteront soumis à la réglementation existante relative notamment à la durée de séjour. En effet, les textes *Fonction publique* relatifs au versement de l'indemnité d'éloignement ou à la durée de séjour (deux séjours de deux ans) leur sont tout à fait applicables.

Durant leur séjour à Mayotte, les enseignants relèveront, pour leur gestion individuelle et collective, des services du vice-rectorat.



## ***Communiqué de l'Autonome de solidarité laïque de l'Yonne***



Tous les adhérents de l'Autonome sont invités à participer à l'**assemblée générale départementale le mardi 30 mars 2010 à 18 h, salle MGEN, rue Théodore de Bèze à AUXERRE**.

### ***Ordre du jour***

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Élections : renouvellement d'une partie du conseil d'administration

**Communiqué du service social des personnels – M<sup>me</sup> Estelle Girard-Guillaumot**

Pensez Chèques-Vacances

**Pensez Chèques-Vacances**

Chèques-Vacances

- trains
- réductions
- restaurants
- campings
- gîtes
- musées
- hôtels

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État entre **10 et 25%**

**135 000** partenaires du tourisme et des loisirs acceptent les Chèques-Vacances en France métropolitaine, Outre-mer et à destination de l'Union européenne.

Extelia

N°Azur 0 811 65 65 25

Adresse : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE  
TSA 49101  
76934 ROUEN Cedex 9  
[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

Proposés par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle.



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État de 10 à 25 % (en fonction de vos ressources).

- ◆ Épargnez le montant de votre choix sur une période de 4 à 12 mois.
- ◆ Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupure de 10 à 20 € et est valable deux ans en plus de son année d'émission.
- ◆ Il peut être utilisé pour l'hébergement, la restauration, les voyages et transports, culture et loisirs.

◆ **Nouveauté** : si vous êtes un agent handicapé en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le FIPHP.

**Qui contacter ?**

**EXTELIA**

N°Azur 0 811 65 65 25

## *Opération À l'école de la forêt – appel à projets 2010*

Cette opération d'éducation à l'environnement, conjointe des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, a pour objectif de sensibiliser les élèves des classes primaires aux différentes fonctions qu'assure la forêt ainsi qu'à sa gestion durable.

Elle leur permet une découverte active des relations entre les hommes et la forêt, de ses différentes fonctions, de son rôle dans l'environnement, du bois et des dérivés qu'elle produit ainsi que des métiers correspondants.

Obtenir le label *À l'école de la forêt* (AEF), c'est bénéficier d'un soutien technique et financier pour conduire votre projet pédagogique.

Les formulaires à renseigner se trouvent en ligne sur *À l'école de la forêt* ou sur le site du Centre départemental de ressources en sciences de l'Inspection académique.

Ces formulaires doivent être déposés ou envoyés au plus tard le 15 mai 2010 à :

**Francette Edet, PIUFM de SVT, 24 rue des Moreaux à Auxerre (correspondante départementale AEF), f.edet@laposte.net**

ou

**Bruno Hennoque, conseiller pédagogique, Centre départemental de ressources en sciences, CDDP, rue Théodore de Bèze à Auxerre (délégué académique AEF), cms89@ac-dijon.fr**



## *Campagne de solidarité 2010 de la Jeunesse au plein air*



La campagne d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, portée par la Jeunesse au plein air (JPA), avec le soutien et la reconnaissance du ministère de l'Éducation nationale (c'est l'une des trois collectes de fonds officiellement autorisées) sera lancée, dans l'Yonne, **le mercredi 17 mars, au collège Montpezat de Sens**, en présence de M. Jacquemain, Inspecteur de l'information et de l'orientation, représentant monsieur l'Inspecteur d'académie.

Elle se concrétise par la vente de vignettes de 2 €, au profit du comité départemental de la Jeunesse au plein air de l'Yonne qui utilise les fonds récoltés pour son opération d'été *Premier Départ*. Celle-ci consiste à faire partir, pour la première fois, en centre d'accueil collectif de mineurs, des enfants et des jeunes du département dont des enfants et jeunes en situation de handicap pour quinze jours, à la mer ou à la montagne.

Participer à cette campagne, c'est, pour les élèves, faire acte de solidarité envers leurs camarades privés de vacances, c'est se comporter en élèves citoyens conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses familles, en apportant leur contribution à la réduction des inégalités. C'est, pour l'enseignant, impliquer sa classe dans une action qui trouve largement sa place dans les programmes (instruction civique et morale) et dans le socle commun des connaissances (compétences 6 et 7).

Le comité départemental de La JPA de l'Yonne espère une implication forte des écoles et établissements du département pour la réussite de cette nouvelle campagne de solidarité.



*L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

*Claude PICANO*